

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions <b>Office du personnel de l'Etat</b>  Service d'évaluation des fonctions	<b>DEFINITION DE FONCTION-TYPE</b>		
	Date d'établissement <b>1.7.1975</b>	Date de révision	Date de mise en application <b>1.7.1975</b>
1. Dénomination de la fonction <b>Technicien/technicienne en génie civil</b>		Code fonction <b>1.03.006</b>	
2. But de la fonction  Effectuer des études et des projets en vue de la construction et de la réparation d'ouvrages. Assumer sur mandat de l'ingénieur, la surveillance des travaux. Veiller au maintien des liaisons entre les services publics et les services privés. Diriger éventuellement une équipe restreinte de collaborateurs.			
3. Description de la fonction  La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la prise d'information et le report des données nouvelles soumises par des collaborateurs des services publics ou privés ou des supérieurs hiérarchiques concernant la construction d'ouvrages neufs ou en transformation;</li> <li>- l'inspection des installations existantes et la prise de mesures et de relevés topographiques;</li> <li>- l'exécution de calculs simples de résistance des matériaux;</li> <li>- la mise au point de projets, de plans topographiques, de plans d'installations, de budgets et de devis estimatifs;</li> <li>- la connaissance des matériaux, des procédés de fabrication et la technologie de l'équipement;</li> <li>- la connaissance de la législation concernant la construction et des problèmes de normalisation propres au domaine d'application;</li> <li>- l'établissement de métrés descriptifs et de tous les éléments financiers y afférents;</li> <li>- la soumission des travaux à effectuer aux services techniques concernés (publics ou privés);</li> <li>- la surveillance des travaux en cours;</li> <li>- la direction éventuelle d'une équipe restreinte de collaborateurs;</li> <li>- l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.</li> </ul>			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	H	C	G	B	G	Cl. max. 13
Points	30	9	36	8	41	Total 124